

Communiqué de presse

Lausanne, le 17 avril 2024

La classe moyenne, grande oubliée de la politique lausannoise

Alors que Lausanne s'affiche sur le podium des Villes où l'imposition est la plus haute, la Municipalité de Lausanne annonce le *statu quo* pour le prochain arrêté d'imposition. Une position qui démontre une fois de plus l'absence de volonté de la gauche majoritaire de redonner un peu de pouvoir d'achat à la classe moyenne lausannoise. Plus surprenant en revanche, la décision de la Municipalité de proposer de maintenir le coefficient d'impôt à 78,5 points intervient simultanément à la présentation de comptes quasi à l'équilibre. Une première depuis 2016.

En effet, alors que le budget prévoyait un déficit de 81,2 millions, les comptes 2023 de la Ville, présentés par la Municipalité ce jour, affichent un déficit d'uniquement 3,5 millions. Pour la sincérité budgétaire, on repassera, mais dans la mesure où l'arrêté d'imposition pour les années 2025 à 2029 est présenté avec les comptes 2023, on aurait été en droit d'attendre un retour sur investissement bienvenu pour le contribuable lausannois. Que nenni ! La Municipalité persiste à considérer le contribuable, et la classe moyenne, comme un puit sans fond, qui doit lui permettre de continuer à dépenser sans compter et sans prioriser.

Ce nouveau refus de baisser les impôts est d'autant plus discutable dès lors que la Ville s'était engagée, dans le cadre de la convention canton-commune sur le transfert de l'AVASAD à restituer 1,5 point d'impôt aux lausannois dès 2020. Malgré les réitérées demandes du PLRL, 1 point entier n'a toujours pas été restitué aux lausannois. On relèvera d'ailleurs que la Municipalité n'en est pas à son coup d'essai en matière de refus de restituer. En effet, les Lausannois n'ont toujours pas vu la couleur des 34 millions perçus en trop par les SIL, compensés par l'augmentation des taxes sur l'efficacité énergétique et sur le développement durable.

Contrairement à la Municipalité qui justifie son refus de baisser les impôts par les risques conjoncturels, la baisse de la croissance économique et l'inflation ainsi que les risques sur les coûts de l'énergie, le PLRL considère que ces facteurs doivent précisément mener à une baisse d'impôt et à la diminution des taxes, notamment celles sur l'électricité. C'est de cette manière que l'on redonnera un peu de souffle à la classe moyenne.

Dans ce contexte, le PLRL demande la mise en œuvre, à compter du prochain arrêté d'imposition, de son [programme de législation 2021-2026](#), soit une baisse de 3 points d'impôts et la suppression de la taxe sur le divertissement.

La classe moyenne de notre Ville mérite que l'on s'en soucie davantage qu'à la seule aune des recettes fiscales qu'elle engendre et qui permettent à la Municipalité d'annoncer fièrement son résultat comptable. Elle doit bénéficier dès à présent des résultats 2023 et d'un retour à des chiffres quasiment noirs : si la baisse fiscale n'intervient pas maintenant, quand interviendra-t-elle ?

Contacts :

Mathilde Maillard, présidente du PLRL et conseillère communale, 079 699 23 11

Marlène Bérard, cheffe du groupe PLRL et conseillère communale, 078 710 44 43